

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article724>



Société. Le Collectif Justice reste mobilisé.

- La revue - Les archives de la revue - Année 2010-2011 - N°25. Septembre-octobre 2010 -



Date de mise en ligne : mardi 21 septembre 2010

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Au moment où l'actualité pressante est à la mobilisation contre le projet de réforme des retraites voulu par Sarkozy et son gouvernement, plusieurs collectifs liés à des professions précises (psychiatrie par exemple) ou à des situations particulières (Appel des appels) continuent leurs actions.

Parmi ceux-ci, le Collectif Justice a décidé de poursuivre ses mobilisations pour mettre un terme à la politique de destruction du service public de la Justice et garantir l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Composé de professionnels du monde judiciaire, le Collectif Justice regroupe des organisations syndicales de fonctionnaires, de magistrats et d'avocats (CGT, FSU, Solidaires, UNSA PJJ, Syndicat de la magistrature, Union syndicale des magistrats, FO Magistrats, Syndicat des avocats de France...) ainsi que des associations professionnelles (juges d'instruction, avocats, Etats Généraux de la Justice Pénale...). Il existe depuis le début de l'année 2010 pour répondre à la multiplication des textes sécuritaires dans le domaine de la Justice, aux attaques contre l'indépendance de celle-ci, et pour réclamer les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Tous ensemble...

Ce n'est pas le moindre des aspects positifs de ce rassemblement que cette conjonction de personnels qui, par le passé, n'ont pas toujours su ou pu avancer de concert. Rechercher les revendications unifiantes entraîne un travail commun des différentes associations professionnelles et de la majorité des syndicats représentés au ministère. Ce travail a été propice à une visibilité médiatique qui n'a pas reposé uniquement sur le défilé des robes rouges ou noires, chaque métier ayant pu exprimer ses particularités comme composante d'une revendication générale. Outre les manifestations, lors de la rentrée solennelle des tribunaux en janvier, essentiellement dues aux annonces de Sarkozy sur la suppression des juges d'instruction, le Collectif a organisé, le 9 mars, une journée d'action particulièrement réussie qui n'a connu que le mépris de la Garde des Sceaux, ne daignant même pas recevoir les représentants du Collectif.

C'est pourquoi, au cours des mois de mai et juin, le projet de relancer la mobilisation à la rentrée a été affiné. Chaque composante du ministère (services pénitentiaires, services judiciaires, Protection Judiciaire de la Jeunesse) a réuni ses organisations syndicales et professionnelles pour envisager des modalités d'actions adaptées aux impératifs de chaque direction.

Le constat est fait !

Dans les services pénitentiaires, dans un contexte général de surpopulation carcérale, l'amélioration des conditions de détention reste à démontrer malgré les affirmations de l'administration. De même, la qualité médiocre des structures et l'illusion technologique ne permettent plus de masquer le manque récurrent de moyens humains.

Dans les services judiciaires, les conséquences de la réforme de la carte judiciaire commencent pleinement à faire leurs effets. Le manque de moyens humains impose un fonctionnement de la machine judiciaire parfois au-delà de ce qu'impose pourtant la loi (présence de greffiers, durée des audiences...).

A la PJJ, si les moyens en baisse remettent en cause les actions, les effectifs en personnels et les implantations, c'est le versant sécuritaire de la politique gouvernementale qui se fait le plus sentir : suppression de certaines missions éducatives, dénaturation d'autres, projet de code pénal pour les mineurs détruisant les fondements de l'ordonnance de 45...

Et l'action s'organise...

Face à ces constats, l'ensemble des organisations composant le Collectif Justice entend organiser, dans tous les secteurs de la justice et branche par branche, des actions sous forme de quinzaines thématiques pour montrer les difficultés de fonctionnement des services et exiger des moyens.

Dans les juridictions, dès la fin septembre, plus aucune audience ne devra se tenir sans la présence d'un greffier. Sa durée ne devra pas excéder 6 heures pour garantir à chaque justiciable la même qualité d'écoute. Le renvoi des audiences en collégialité sera la règle, la réflexion collective étant une garantie de meilleure qualité des décisions rendues.

Dans les établissements pénitentiaires, des visites communes de magistrats et d'avocats pourraient être organisées pour dénoncer la dégradation des conditions de travail des personnels et de détention.

Dans la PJJ, des actions seront programmées pour montrer la réalité de l'enfermement des mineurs et l'absence de réelles solutions éducatives.

Une conférence de presse a lieu le 14 septembre dans les locaux du SNPES-PJJ/FSU afin d'explicitier l'ensemble de ces actions et leurs objectifs.

La constitution du Collectif Justice démontre que les personnels judiciaires dans leurs différentes composantes et histoires font partie de tous ceux pour qui la politique de Sarkozy devient de jours en jours plus insupportable. Le SNPES-PJJ qui a toujours essayé de faire vivre les mobilisations dans secteur de la PJJ en convergence avec des actions dans les autres secteurs, continuera à prendre toute sa place dans ce collectif.

Le 12 septembre 2010.